



yncréa
HAUTS-DE-FRANCE

*Vous croyez
en nous ?
En nos étudiants ?*

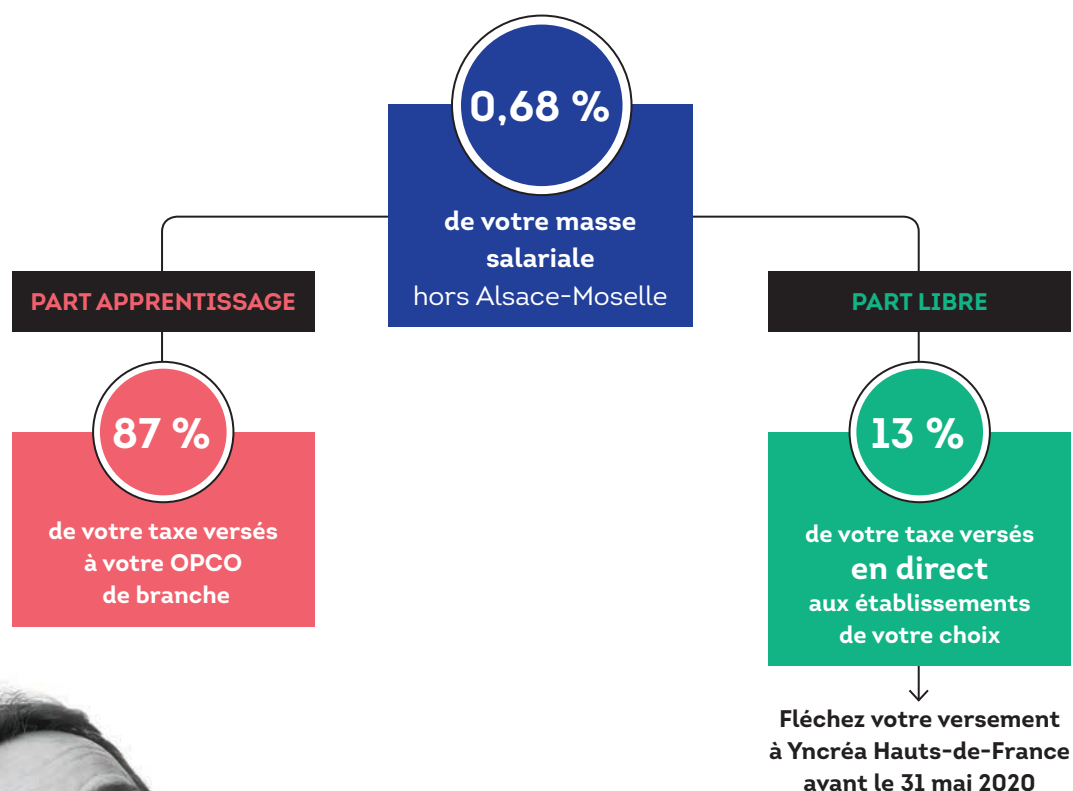


Taxe d'apprentissage

Une réforme qui change les modalités de versement

Comme vous savez, la loi "Avenir professionnel" fait évoluer les modalités de versements de la taxe d'apprentissage 2020 vers les établissements de formation.

Les catégories A et B disparaissent, **les versements de la part 13 % libre se font désormais directement vers les institutions éligibles, dont nous faisons partie.** Découvrez ci-dessous le nouveau schéma de répartition.



Un peu perdu ?

Cette réforme suscite forcément des questionnements : n'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations, nous sommes à votre écoute pour vous aider à l'appropriation de ces nouvelles modalités, en direct ou sur notre site web : www.yncrea-hautsdefrance.fr.



Versez votre taxe 2020 à l'un de nos programmes "grande école"

En choisissant l'un de nos programmes comme destinataire de votre taxe d'apprentissage, vous exprimez votre soutien à nos formations.

Cela est précieux pour l'apport financier que cela apporte à notre association, évidemment. C'est également - et surtout - un signal fort que vous adressez à nos étudiants et nos équipes.

En nous positionnant comme une formation cible de votre politique RH, cela vous permet d'être identifié auprès de nos étudiants comme un recruteur qui croit en leurs talents et en leurs compétences. Cela encourage nos équipes pédagogiques qui travaillent à la conception et la mise en œuvre de nos cursus, pour accompagner les profils dont vous avez besoin. Cela manifeste votre intérêt pour nos expertises, sur les sujets de transitions technologiques et sociétales sur lesquels nos chercheurs travaillent en R&D.

Des formations pour les défis de demain



L'enseignement généraliste du **programme "grande école" HEI** est propice à l'appréhension des problématiques complexes et multi-critères des grandes transitions : la ville, l'énergie, l'industrie du futur, la santé, la mutation des process et des matériaux.



Les attentes sont cruciales et les défis sont complexes sur les grandes transitions : environnement, agroécologie, nutrition et santé, agriculture de précision, biodiversité, transition énergétique, agriculture et alimentation de demain, économie circulaire... Le **programme "grande école" ISA Lille** forme des ingénieurs pour la Terre et œuvre sur toutes les dimensions des sciences du vivant, en s'appliquant à appréhender les possibles des applications et les multiples usages.



Quel que soit votre secteur d'activité, le **programme "grande école" ISEN Lille** propose des domaines de professionnalisation dans toutes les dimensions du numérique : objets connectés, big data, électronique embarquée, intelligence artificielle, réalité augmentée, cybersécurité, robotique mobile... dans une approche transdisciplinaire, centrée sur l'humain et sur les usages.



HEI, ISA Lille et ISEN Lille sont des programmes "grande école d'ingénieur" d'Yncréa Hauts-de-France, association labellisée EESPIG (enseignement supérieur privé d'intérêt général).



*Être
partenaire,
c'est aussi...*

Cultiver votre marque employeur

Le recrutement est pour vous un enjeu crucial. Les occasions de contact avec les étudiants vous aident à faire connaître vos métiers, repérer des profils. Événements personnalisés, forum entreprises, contribution à la pédagogie, communication, plateforme en ligne d'offres, pédagogie par projets sont autant de services à votre disposition pour cultiver votre marque employeur.

Innover avec nous

L'innovation et la transformation de votre entreprise figurent dans vos leviers de développement. De la co-construction de la vision à l'implémentation de vos projets innovants, nous pouvons vous accompagner. Nous mobilisons pour cela le savoir-faire de nos ingénieurs et consultants, notre méthode de co-conception développée dans les ADICODE®, des environnements de travail, d'apprentissage et d'expérimentation, des équipements pour innover.

Développer votre R&D

Vous misez sur votre recherche et développement ? Nous pouvons travailler à vos côtés sur votre R&D en mobilisant nos expertises et nos enseignants-chercheurs. Thèse adossée à contrat CIFRE, recherche partenariale, chaires, sont autant de modalités d'interaction possibles avec vous.

Former vos collaborateurs

Développer votre organisation, c'est aussi faire évoluer vos compétences et celles de vos équipes. Nous proposons aux dirigeants et aux collaborateurs des modules de formation continue pour répondre aux transitions technologiques et sociétales et à l'impératif d'innovation. Postures et savoir-faire d'innovateurs, pratiques collaboratives, maîtrise des enjeux des grandes transitions, renfort de connaissances techniques font partie des objectifs d'apprentissage de nos formations.

Pour mieux connaître tous ces possibles et formaliser un partenariat, nous sommes à votre écoute.
Contact : Hélène Denys

Comment verser ?

Retrouvez toutes les modalités de calcul de votre montant et de paiement sur notre site www.yncrea-hautsdefrance.fr onglet taxe d'apprentissage.

Quand verser votre "part libre" 13% ?

Votre versement doit nous parvenir directement entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2020. Nos 3 programmes "grande école" sont habilités à recevoir votre versement

YNCREA HDF - établissement HEI Code UAI 0590348H

YNCREA HDF - établissement ISA Lille - Code UAI 0590343C

YNCREA HDF - établissement ISEN Lille - Code UAI 0590347G

Les 3 étapes clés

- 1** Calculez votre masse salariale 2019 pour déterminer votre part libre des 13 %.
- 2** Vérifiez la présence de vos écoles cibles sur les **listes préfectorales**.
- 3** **Versez votre part libre des 13 % DIRECTEMENT** aux établissements de votre choix.

Comment verser à YNCREA HDF ?

- 1** **Par chèque à l'ordre de YNCREA HDF - établissement HEI ou ISA Lille ou ISEN Lille selon votre choix**
Courrier à l'attention de Hélène Denys
2 rue Norbert Ségard - BP 41290 - 59014 Lille Cedex
- 2** **Par virement.** Voir les coordonnées sur notre site www.yncrea-hautsdefrance.fr onglet taxe d'apprentissage*.
- 3** **Par CB directement sur notre site*.**

***À réception de votre règlement, nous vous transmettrons un reçu libérateur, à conserver pour tout contrôle URSSAF.**



Votre versement de taxe d'apprentissage vers Yncréa Hauts-de-France est essentiel aux développements de nos programmes.

En effet, votre soutien est indispensable au déploiement de nos actions d'innovations pédagogiques et à l'évolution des cursus, au rythme de vos besoins en compétences.

Cela nous donne également l'opportunité de renforcer nos liens dans un contexte où les relations écoles-entreprises doivent évoluer.

Envie d'en savoir plus sur nos projets ?

Nous sommes à votre écoute pour bâtir ensemble des partenariats innovants et durables : contactez-nous !

VOTRE CONTACT

Hélène Denys

Responsable partenariats
et contrats cadres
helene.denys@yncrea.fr
06 15 52 50 41



Formulaire de versement des 13 % de la taxe d'apprentissage 2020

YNCREA HDF - établissement HEI ou ISA Lille ou ISEN Lille

Date limite de versement 31 mai 2020

Raison sociale _____

N° Siret _____ Code NAF _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Contact _____

Fonction _____

Courriel _____

Tél. _____

AU BÉNÉFICE DE :

- Établissement* : **YNCREA HDF - établissement HEI**
 YNCREA HDF - établissement ISA Lille
 YNCREA HDF - établissement ISEN Lille

Adresse : 2 rue Norbert Ségard - BP 41290 - 59014 Lille Cedex

Montant en lettres _____

Montant en chiffres _____

**YNCREA HDF - établissements HEI, ISA Lille et ISEN Lille sont des établissements habilités à percevoir les 13 % de la taxe (art. 62241 - 5 du code du travail) et figurent sur la liste préfectorale de la région Hauts-de-France 2020.*

MODE DE RÉGLEMENT

Chèque n° _____ Banque _____

Date _____ à l'ordre de **YNCREA HDF - établissement**

HEI ou ISA Lille ou ISEN Lille selon votre choix.

Signature et cachet de l'établissement

Fait à _____

Le _____



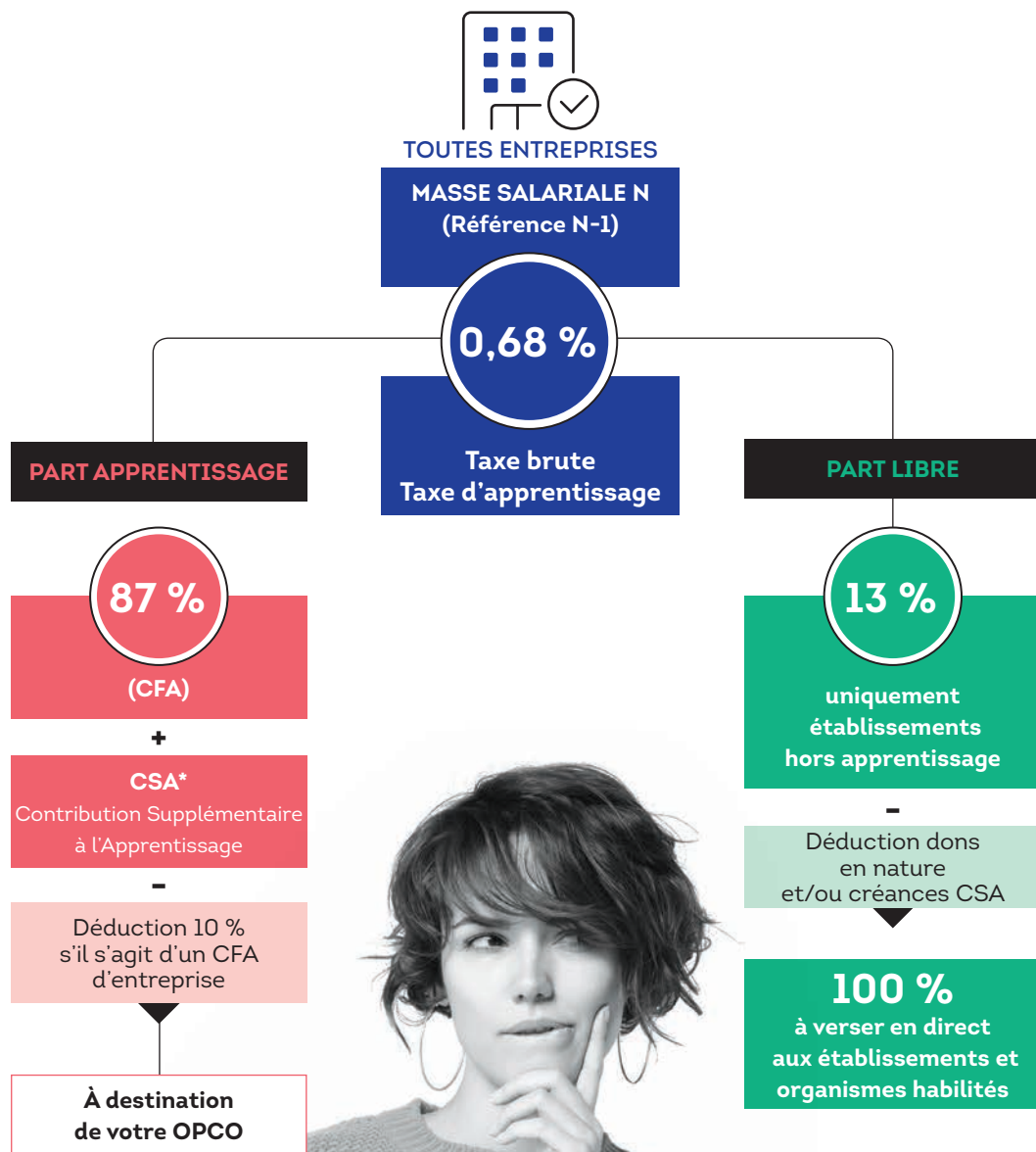
Formulaire à renvoyer par courrier à :

Yncréa Hauts-de-France
A l'attention d'Hélène Denys
2 rue Norbert Ségard - BP 41290
59014 Lille Cedex



yncréa
HAUTS-DE-FRANCE

Schéma de la taxe d'apprentissage 2020



**Les entreprises de 250 salariés et plus qui n'atteignent pas 5 % de leur effectif en contrats favorisant l'insertion sont redevables de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage)*